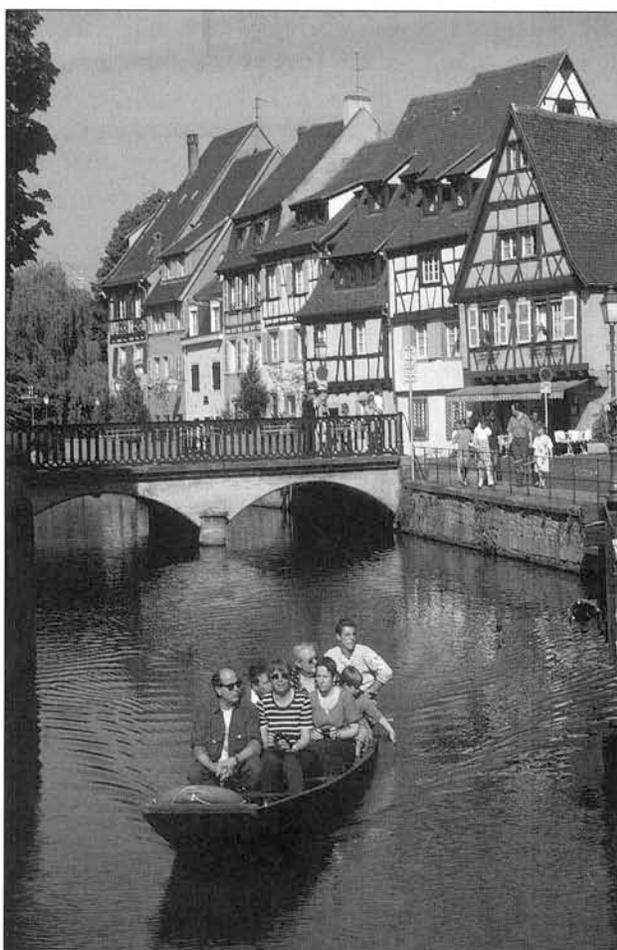




Mexico, la place des trois cultures : l'aztèque, l'espagnol, la contemporaine © Bernheim/Rapho

LA LIQUIDATION DU PATRIMOINE, OU LA RENTABILITÉ DU TEMPS QUI PASSE

Le patrimoine est un révélateur du rapport de nos sociétés à la longue durée, faisant apparaître leur appréhension et leur inscription dans le temps. L'époque est à la privatisation et à la financiarisation des patrimoines, mouvement qui abrège leur durée de vie en la rapportant au temps des stratégies individuelles ou économiques, et simultanément, à la revendication d'un « patrimoine commun de l'humanité », qu'il s'agirait de transmettre aux générations futures. En deux mots, le patrimoine s'individualise et se globalise.



Le patrimoine devient touristique pour les générations suivantes. - © Gile / URBA Images -

La privatisation du patrimoine n'est pas un fait nouveau mais elle retentit sur la signification même

du concept. Au sens ancien du terme, lignager, l'usage courant substitue souvent l'acception de propriété individuelle; se référant à un patrimoine foncier ou boursier constitué indépendamment de tout héritage ou nécessité de transmission. Ce glissement de sens, qui soustrait le patrimoine à la durée intergénérationnelle, est dû à l'allongement de la durée de vie, à l'effort croissant de capitalisation, ainsi qu'à une forte hausse de la mobilité professionnelle et résidentielle. Lorsque l'enracinement n'est plus de mise, le patrimoine devient un placement à court ou moyen terme plutôt qu'un bien à transmettre, destiné à fournir en temps voulu des liquidités. Cette évolution, sans doute plus sensible aux Etats-Unis, soumet les biens patrimoniaux à des exigences nouvelles de rentabilité, tout comme le font à une échelle supérieure les nouveaux produits immobiliers financiers. Tout ceci ne s'accorde pas spontanément avec l'optique d'un développement durable, qui se réfère au patrimoine légué aux générations futures.

Comment concilier une société tendue par la croissance de la production et de la productivité des biens et des capitaux, et parmi eux les patrimoines, et la durabilité de cette société et de ses héritages ? Les recherches de productivité ou de reproductibilité du patrimoine opposent deux formes de capitalisation dans le temps : une capitalisation intragénérationnelle, qui rentabilise le patrimoine au risque de le faire disparaître, et une capitalisation à long terme, intergénérationnelle, qui échelonne ses bénéfices sur le temps long. Une façon de dépasser cette contradiction est de penser que le patrimoine est simplement transformé par les générations présentes, que le legs porte aujourd'hui sur le nouveau plutôt que sur l'ancien. Cette pensée confiante ignore les risques d'irréversibilité en matière de patrimoine écologique, ainsi que l'attachement des sociétés à leurs modèles culturels. Elle présuppose également une substituabilité qui ne va pas de soi entre l'économie globalisée du savoir qui se développe, et la diversité des savoirs incorporés dans les patrimoines.

Patrimoine et destruction

L'extension des objets et des espaces à statuts

patrimoniaux est à la mesure de leur raréfaction. Les pratiques de patrimonialisation se renforcent lorsque l'efficacité humaine bouleverse le cadre de vie. Le patrimoine est un signal : il montre un objet en voie de disparition. Lorsque la raréfaction est admise, advient un sursaut et un classement : du patrimoine l'on conservera quelques exemplaires, échantillons et spécimens, dans des conservatoires prévus à cet usage ou dans des lieux convertis à la fonction conservatoire. Le patrimoine est la trace d'un passé qui apparaît soudain à l'état de traces. C'est la conscience de la disparition qui éveille l'intérêt patrimonial. On peut citer pour l'époque récente le musée de la révolution industrielle, la zone Natura 2000, les banques de gènes, le patrimoine immatériel des langues vivantes ou l'eau non polluée.

Ce fait n'est pas nouveau. Chaque phase de modernisation s'est accompagnée, selon un crescendo, d'une réaction patrimoniale et a rendu cette dernière ambivalente : la Renaissance, qui a ordonné et contrôlé l'espace urbain, « embelli » et rectifié l'héritage médiéval tout en sauvegardant les « Antiquités », les Lumières et la Révolution française qui ont démocratisé le patrimoine d'une manière tout aussi sélective, puis l'industrialisation et la modernisation haussmannienne, amendés par Viollet-Leduc en France, amplifiés et radicalisés par l'urbanisme moderne, auquel a dû répondre la loi Malraux (Choay, 1992). Le patrimoine historique s'invente et se rétrécit dans le même temps. Le classement des biens « remarquables » légitime la destruction des patrimoines ordinaires. On peut considérer que la conservation du patrimoine est un amendement à la modernisation du monde, une concession, un atterroisement pour certains. Comment pourrait-il en être autrement, lorsque la modernisation se pose en supérieure hiérarchique, et implique par définition une dévalorisation du passé ?

L'évolution est similaire pour le patrimoine naturel : l'ouverture des premiers parcs naturels aux États-Unis coïncide avec la révolution industrielle et la première critique écologiste. La notion de patrimoine naturel prend une acuité nouvelle à la fin des Trente Glorieuses, sous le coup d'une deuxième critique écologiste, pour être dernièrement encensée et élargie par le développement durable, au moment où se multiplient les problèmes d'environnement « global » et où la dérégulation menace les grands cycles naturels. La patrimonialisation des biens de nature (formations géologiques, végétales, espèces vivantes, milieux biologiques tels que les zones humides ou lacustres, eau, climat...) répond à l'étiollement de la nature léguée par nos ancêtres, une nature modérément anthropisée.

Habitants et experts

A la manière ancienne et moderne de faire disparaître le patrimoine – la destruction pure et simple et l'encastrement dans une contemporanéité qui le laisse

subsister à l'état de vestige et prise sa valeur de rareté – s'ajoute l'extraction par une communauté d'experts des connaissances mémorisées et stockées dans le patrimoine, et, partant, la décontextualisation toujours plus avancée de l'objet patrimonial. Expurgé de sa fonction mémoriale et cognitive, le patrimoine devient un objet de consommation (Choay, 1992). Une ligne de partage oppose ici ceux qui défendent que la rentabilité financière est la condition de sa préservation, et ceux qui pensent que le seul moyen de préserver le patrimoine est de lui trouver des usages ordinaires, de l'intégrer à la vie quotidienne, que ce soit celle des populations habitant la forêt ou celle des citadins dont les villes recyclent les bâtiments. Les premiers se font les défenseurs d'une exploitation patrimoniale, souvent touristique, les seconds se réfèrent à un patrimoine habité et habitable.

Le débat porte indissociablement sur le fait de savoir à quoi et à qui sert le patrimoine. Aux généticiens, dans le cas de la forêt tropicale, à l'industrie pharmaceutique, aux éco-touristes, aux propriétaires terriens, aux compagnies forestières, pétrolières et automobiles, aux grandes ONG d'environnement, aux générations futures ? Les conflits d'usage ne portent pas sur les mêmes éléments patrimoniaux. Les uns s'intéressent aux gènes, d'autres aux nouvelles molécules et substances chimiques, aux paysages forestiers, au sol, au bois, à l'absorption de CO₂, à l'écosystème, et à tout cela à la fois quand on se réfère aux générations futures. Quant aux valeurs d'option et d'existence¹, elles sont rarement prises en compte car elles débordent ce cadre utilitariste.

Ces appropriations conflictuelles dérobent le patrimoine forestier à ceux qui ont la plus grande légitimité à l'exploiter : les populations dont la vie est liée à cet écosystème. La rentabilisation de l'espace forestier, ou à l'autre extrême sa « conservation », conduisent à un détournement patrimonial qui évince les populations locales de leur territoire. Le paradoxe est que la plupart des nouveaux usages dominants n'ont pas besoin du maintien de la forêt tropicale, à l'inverse de ceux pour qui elle constitue un habitat. Pour les biotechnologies par exemple, quelques réservoirs peuvent suffire pour l'identification de nouvelles substances. La dissociation de plus en plus poussée entre le savoir et les supports patrimoniaux qui le transmettent peut même faire douter de l'utilité de la forêt, à terme. A quoi bon sa préservation, si le savoir implicite qu'elle contient peut être réinventé en laboratoire ou stocké dans des banques de gènes ?

Voici déjà longtemps que la Bible de papier s'est substituée à la Bible de pierre. Mais depuis hier, les bibliothèques se virtualisent, la biodiversité artificielle

1. La valeur d'option se réfère à des usages futurs et indéterminés, tandis que la valeur d'existence désigne la valeur d'un bien en dehors de tout usage instrumental (Smouts, 2001).

concurrence le patrimoine naturel. La dissociation entre la mémoire vivante et le savoir édifier que Françoise Choay met en évidence à propos de l'architecture gagne par les biotechnologies l'édifice du vivant. L'information est-elle pour autant libérée de sa gangue matérielle ?



Patrimoine et domestication - © P Graffion / URBA Images -

On peut en douter, pour deux raisons dont la première est triviale et la seconde nettement moins. Les banques de gènes, tout d'abord, les centres d'informations et de calculs se concentrent toujours en milieu urbain et ne sont pas à l'abri par exemple d'un incendie, immémorialement destiné à raser la mémoire des villes. La banque de gènes de patates péruviennes située à Lima, qui a la vocation de sauvegarder 8000 variétés menacées, expose simultanément le patrimoine qu'elle détient à une grande vulnérabilité si rien n'est fait pour le réintroduire dans les champs. Les villes ont toujours été des lieux d'extraction, de rassemblement et de concentration du savoir, par les alphabets qu'elles ont inventés, par les nouveaux supports de la mémoire aujourd'hui, codes et séquençages. Mais ces opérations de codage et de stockage ignorent les pans incorporés du savoir, ceux qui relèvent de l'interaction avec un contexte qui peut détenir certaines clés de lecture de ce savoir, ou certaines questions que nos scientifiques n'auraient pas idée de poser. Ces opérations savantes ne passent-elles pas à côté, par exemple, des conditions

environnementales fines d'expression des gènes, ou des rapports au monde qui s'exprimaient dans la pratique des langues qui s'éteignent ? Pour cette raison, le patrimoine reste, mais souvent à notre insu, une mémoire vivante, un lieu inépuisé.

Des consommateurs qui se posent des questions

La modernisation de l'habitat et du savoir nous a fait massivement nous détourner de « l'ancien ». Cette dissociation conditionne le processus de patrimonialisation, qui suppose et exprime, autant qu'un attachement, une distance à l'objet ou au territoire. Si la démocratie, par exemple, devenait un jour un patrimoine, cela en dirait long sur la distance instaurée au quotidien face à cette forme de gouvernement. Seule une déterritorialisation préalable peut permettre la patrimonialisation du territoire. La réappropriation peut être ensuite mythique ou nostalgique, sans être pour autant illégitime, révélant souvent une privation plutôt qu'un réinvestissement des territoires de vie, selon Michel Roux (Roux, 1999). Les consommations patrimoniales seraient des lignes de fuite. Pour ceux qui le fréquentent, le patrimoine est une figure évocatrice, qui ouvre surtout la porte de l'imaginaire, donne accès à un espace de liberté au sein d'une société où l'espace et le temps sont surinvestis et trop rationalisés.

Ce détachement qui ravive l'attachement doit être distingué de celui qui s'assume comme une rupture autorisant et libérant la créativité des temps présents, qui fonderait plus de possibles qu'elle n'en détruirait. Les combats patrimoniaux de résistance, ceux des quelques lignées aristocratiques maintenant consciencieusement la demeure des aïeux, ceux des érudits et des esthètes, des anthropologues et des écologues attachés à leurs objets d'étude, ne sauraient de toute façon sauver des mondes voués à la disparition. Le patrimoine ferait l'objet d'un surinvestissement affectif, un peu comme nos animaux de compagnie.

Ce point de vue critique sous-estime la place de l'imaginaire et l'importance du symbolique dans les sociétés, dont le patrimoine est actuellement un support, à moins qu'il n'érige un imaginaire prométhéen assez daté à l'encontre de l'imaginaire patrimonial. L'attachement patrimonial croissant ne se prête pas en tous cas à une interprétation unique. Il se propage alors que la famille éclate, qu'il n'y a plus de père unique, que l'héritage laissé par des parents de plus en plus âgés perd de son importance et de sa signification (Serres, 2002), que la nation à laquelle il référerait principalement vacille, l'appartenance, l'identité, la citoyenneté épousant de multiples échelles. Des associations nombreuses s'attachent

à faire éclore de nouveaux repères et patrimoines, de l'échelle globale à l'échelle locale, s'attachant qui à un édifice, qui à un jardin, une plante sauvage ou cultivée. Ces cercles d'initiés, professionnels et amateurs confondus, émaillent les territoires de références et de ressources identitaires, qui ne sont pourtant pas accessibles à un large public (Dubost, 1994). Chacun réinvente son patrimoine. La patrimonialisation gagne des objets aussi hétéroclites que des anciens chemins, des fleuves, des cultures gastronomiques ou des pratiques corporelles. Les contours du patrimoine sont de moins en moins circonscrits et s'étendent sur des territoires entiers.



Train touristique à Colmar - © G. Engel / URBA Images -

Les temps modernes sont-ils révolus ou au contraire renforcés par la multiplication des initiatives visant à soustraire des fragments d'espaces à la modernisation du territoire, tout en l'autorisant largement par ailleurs (Soucy, 1996) ? L'attachement au patrimoine est-il une réaction contre le matérialisme de notre société de consommation, ou au contraire une de ses extensions ? Exprime-t-il un nouvel ancrage, une réappropriation symbolique du monde, ou bien n'est-il qu'une mise en scène factice d'une stabilité de plus en plus évanescence, une réassurance illusoire ?

Des doutes profonds, mêlant scepticisme et inquiétude, traversent notre société : ils ne manifestent pas une simple réticence ou inadaptation au changement mais expriment parfois une volonté délibérée de résistance. Le discours du développement durable qui s'est construit et propagé ces dernières années, en réclamant plus de vigilance, plus de précaution, plus d'évaluation des impacts du développement dans l'espace et le temps, en est une expression. Loin de se réduire à une proposition négative à la limitation du développement, le développement durable est une voie pour penser le développement, l'ouvrir sur le long terme, refuser l'aveuglement quant aux conséquences, sociales ou écologiques. Il introduit de nouveaux raisonnements, renouvelle également les méthodes et les pratiques d'action, et surtout, pose les questions qui ne l'ont pas

été, au fil de notre développement (Stengers, 1999). Les multiples récupérations et instrumentalisation du terme, destinées à verdir les stratégies de développement publiques ou privées, constituent un travail de sape de cette vision, mais ne doivent pas masquer les avancées, les évolutions latentes, ni les contre-propositions qui s'édifient.

Ce patrimoine que l'on dit commun

Pourtant, les biens décrétés aujourd'hui universels ne sont pas accessibles à tous, loin s'en faut, même sur un simple registre symbolique. La notion de patrimoine commun de l'humanité défendue par l'Unesco, recouvrant des ensembles architecturaux, des écosystèmes ou encore le patrimoine des langues vivantes, met en scène un territoire global dont la diversité culturelle et naturelle est valorisée. On peut toutefois douter que ce patrimoine et cette identité globale soit réellement communs.

L'accès au patrimoine naturel ou culturel diffère grandement selon le positionnement social. L'accès à un bien public tel que l'air de bonne qualité est lui aussi, et paradoxalement, bien souvent fonction du degré de mobilité. Le patrimoine bâti ne fait pas exception à la règle : la double résidence se développe tandis que le nombre des sans-abris et des mal-logés augmente. Enfin, lorsque le territoire se patrimonialise, c'est à l'exception des zones défavorisées, privées de patrimoine en propre et dont les populations ont un accès très restreint au patrimoine des autres. La patrimonialisation du territoire s'arrête aux portes des quartiers d'habitat social. L'exclusion du champ patrimonial des espaces paupérisés, qui se gentrifient au fur et à mesure qu'ils deviennent patrimoniaux (centres historiques, friches portuaires, cités radieuses...) mais auxquels les politiques publiques refusent le plus souvent toute valeur historique, revient à les condamner, à leur contester l'existence d'un avenir. On s'évertue alors à faire implorer les barres des grands ensembles.

A une échelle globale, le patrimoine se concentre aussi de manière de plus en plus inégale. Les pays moins industrialisés qui étaient mieux dotés en patrimoine naturel le perdent à grande allure, en se développant à l'image des sociétés occidentales et en rétrocédant certaines de leurs ressources naturelles, quand ce n'est pas leurs droits à polluer, aux pays industrialisés. On estime par exemple que la moitié de la forêt tropicale a disparu au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, évolution que l'extension de la forêt tempérée ne compense pas². Quant aux politiques de préservation du patrimoine appuyées au Sud par les pays industrialisés, elles ne bénéficient le plus souvent qu'aux touristes occidentaux et aux élites nationales. Plus grave, elles ne parviennent pas toujours à dissimuler des désirs d'ingérence. « Tous les

observateurs le savent, lors des négociations de Rio, l'enjeu central n'était pas la conservation. L'objectif premier était commercial et financier : les pays industrialisés voulaient un libre accès aux ressources génétiques situées dans les forêts tropicales des pays en développement sous prétexte qu'elles constituaient un patrimoine commun de l'humanité » (Smouts, 2001, p 83).

Le développement « durable », défini au Sud par le Nord, est souvent perçu comme une ingérence écologique voire un nouvel avatar du colonialisme, d'autant plus illégitime que la dégradation écologique est imputable aux pays développés. Le label risque alors de n'être utilisé que pour attirer une subvention, un prêt, un investissement.

L'accaparement des ressources naturelles par les générations présentes est sensible. Le patrimoine naturel s'amenuise et la perturbation des grands cycles naturels (comme celui du carbone) fait peser des risques importants sur les générations futures. La disparition des savoirs ancestraux liés aux patrimoines naturels, et parfois leur brevetisation par des firmes transnationales, laissent le champ libre à l'économie cognitive, qui monnaie chaque compétence et rétrécit l'éventail des choix de développement.

De la privatisation à la financiarisation du patrimoine

La raréfaction du patrimoine et sa répartition très inégale sont accrues par les processus actuels de privatisation et de financiarisation. Le glissement de sens du terme patrimoine, qui substitue à l'héritage la seule propriété détenue par un individu ou un foyer, et se réfère plus souvent au patrimoine boursier qu'au patrimoine foncier, est révélateur. Le patrimoine, dans ce sens très contemporain, est le capital que l'on constitue et fait travailler au cours d'une vie ou d'une période de vie. A un niveau collectif, on peut observer un mouvement de financiarisation de l'immobilier. Les nouveaux produits immobiliers fiscaux encouragent les placements immobiliers sous forme de titres (Renard, 2002). Ces investissements accentuent la spéculation immobilière, ce qui ne joue ni en faveur de la conservation du patrimoine urbain existant, ni en faveur de la construction d'espaces mixtes, d'espaces urbains. Les condominiums sont un meilleur placement.

L'exigence de rentabilité croissante du patrimoine bâti, à l'échelle individuelle ou collective, ne peut pas être sans incidences sur les paysages urbains. Des contradictions entre intérêts patrimoniaux privés et publics se manifestent déjà avec beaucoup de vigueur aux États-Unis, par exemple. Des mouvements associatifs tels que le « Movement of Private Property Rights » exigent que toute règle d'urbanisme

conduisant à dévaloriser un bien immobilier ou à lui imposer une servitude fasse l'objet d'indemnités financières (Renard, 2002). Il peut s'agir de refuser la densification urbaine, la mixité sociale ou ethnique, l'installation d'une activité générant des risques ou des nuisances, mais aussi de s'opposer à une législation environnementale. Vincent Renard observe ainsi que de nombreux procès associatifs sont conduits aux États-Unis à l'encontre du « Clean Air Act » ou du « Endangered Species Act »⁴. Ils ont pour effet de rendre le législateur très prudent et d'affaiblir un peu plus la planification urbaine, au détriment du patrimoine urbain ou naturel.

L'urbanisme américain tend à se judiciairiser. Les associations locales intentent de nombreux procès aux municipalités ou aux États fédéraux. Dans l'État d'Oregon, par exemple, des associations d'avocats désireux de faire respecter les documents de planification censés canaliser l'urbanisation et protéger les espaces libres (forestiers, agricoles et naturels), défendent en fait la valeur de leurs biens immobiliers. L'organisation « 1000 friends of Oregon », au premier rang de la bataille depuis 1975, extrêmement vigilante quant à l'application des lois, a essaimé depuis dans d'autres états (Liberty, 1999). Face à ces contestations et à une forte croissance économique et démographique, le gouvernement de la région de Portland, qui regroupe 24 municipalités et 3 comtés, a élaboré un nouveau plan global de gestion de la croissance. Le plan a été établi après une vaste concertation et répond aux deux revendications contradictoires de freiner l'étalement urbain en respectant les espaces libres, et de ne pas augmenter les densités.

Le concept de *smart growth*, ou croissance intelligente, auquel il se réfère, s'inspirant des principes du développement durable, ne dit pas comment dépasser ces contradictions. Sur le terrain, on observe une hausse des prix immobiliers et un rejet des populations défavorisées en périphérie lointaine. La limitation de la construction de logements dans les premières couronnes accélère l'urbanisation dans l'espace de la région urbaine, en augmentant la congestion routière (Chevalier, 2002).

La recherche du développement durable aux États-Unis sert en partie à accroître la valeur vénale du patrimoine immobilier, ce pourquoi la rhétorique du développement durable est fort bien intégrée par les associations de promoteurs (Chevalier, 2002). Du côté des municipalités, les stratégies de type *smart*

2. « Sur une dizaine d'hectares de forêts de Bornéo, on a pu recenser 700 espèces d'arbres, soit davantage d'espèces que dans toute l'Amérique du Nord et beaucoup plus que dans toute l'Europe. (...) Selon les estimations les plus modestes, la moitié des espèces animales et végétales terrestres habite dans la forêt tropicale » (Smouts, 2001, p 30).

3. Not In My Back Yard : pas de ça chez moi

4. Loi sur l'air et loi sur les espèces en danger.

growth permettent de minimiser les contestations car les villes sont de plus en plus contraintes à rendre des comptes, au coup par coup, en fonction des pressions⁵. Les bénéficiaires des initiatives de développement durable sont donc ceux dont les intérêts sont bien défendus et représentés. Ceci a contribué sans doute au succès du thème de la « justice environnementale », mettant l'accent *a contrario* sur les conditions de vie des communautés défavorisées, victimes de l'attitude égoïste des populations plus aisées (proximité des décharges, des usines à risques, etc.). Le programme national « Communities for environmental justice » aide les communautés défavorisées à identifier les problèmes environnementaux et à les prendre en charge (Holifield, 2001). Mais les progrès écologiques sont beaucoup moins tangibles qu'à l'autre extrémité de l'échelle sociale.

Les programmes du *new urbanism* ou des *gated cities*⁶ se réclament en effet eux aussi de certains principes du développement durable : écologie du cadre de vie, ville plus dense et à l'échelle piétonne, reconquête des espaces publics, mixité fonctionnelle. Le projet social du développement urbain durable qui se proposait de réduire la ségrégation urbaine est en revanche abandonné. On assiste plutôt à la construction de quartiers de standing qui aggravent la ségrégation écologique et sociale et contribuent à une détérioration du patrimoine écologique régional ou global. Les besoins en eau des communautés privées dotées de piscines et d'étangs assèchent les régions sources dont l'eau est dérivée, comme en Californie. La construction de villages urbains à l'échelle du piéton mais en grande périphérie des villes ne freine ni les émissions de gaz à effet de serre ni l'étalement urbain. Enfin, ces nouvelles formes d'urbanisation, qui revendiquent une écologie du quotidien, n'hésitent pas à s'approprier des éléments du patrimoine naturel « commun », qu'elles privatisent et contribuent à fragiliser ou à détruire.

Le cas de Puerto Palmas en Argentine

La Région Métropolitaine de Buenos Aires connaît un fort développement périphérique des *gated cities* depuis les années 90, particulièrement dans le couloir nord de l'agglomération qui accueillait déjà les résidences secondaires de l'élite portègne au XIX^{ème} siècle. Dans ce prolongement, les zones proches du delta du Parana sont aujourd'hui convoitées. Buenos Aires connaît une croissance fulgurante due à l'industrialisation à partir des années 40. Le Grand Buenos Aires, en 1947, rattache les 3 millions d'habitants de la capitale à une banlieue constituée à l'origine de 16 municipalités et 1,8 millions

d'habitants. La tache urbaine s'étend en 1991 sur 25 municipalités regroupant 8,3 millions d'habitants, sans planification. Depuis la fin des années 70, la désindustrialisation a fait augmenter de manière continue le chômage, estimé à 18,2% en 2001⁷. Les classes aisées tendent à s'exiler en grande périphérie, dans les nouvelles urbanisations privées qui couvrent environ 25 000 hectares. Les promoteurs valorisent l'exclusivité des programmes et les éléments naturels ou ruraux qui y sont inclus, comme les cours d'eau et les bois. Les paysages fluviaux sont particulièrement prisés.

Dans le secteur en désindustrialisation de la municipalité de Campana, en limite nord de la région métropolitaine, un promoteur, en 1999, projette de construire un quartier privé jouxtant la réserve naturelle Otamendi. Les terrains délimités par la réserve au Sud et à l'Est, la rivière du Parana de las Palmas au Nord et le canal de Santa Maria à l'Ouest sont acquis. Le programme immobilier, d'une superficie de 300 hectares, s'intitule « Puerto Palmas, un port écologique ». Le marketing écologique met en exergue les éléments suivants : les « fronts de la rivière » seront aménagés en offrant de multiples loisirs nautiques, le canal Santa Maria, assez large, étant lui aussi navigable. Le quartier sera noyé dans la végétation puisqu'il est prévu d'y implanter un « merveilleux bois d'eucalyptus » sur 90 hectares, et qu'il sera cerné par une réserve naturelle de 3000 hectares. Le « village écologique » se compose de « trois quartiers nautiques, une ville maritime, un centre commercial » offrant 100 hectares lotissables dans un style « italo-méditerranéen »⁸ pour 1000 logements.

L'innovation du promoteur consiste en l'ouverture au public du secteur nautique, du centre commercial et du golf, ce qui constitue un argument de poids pour faire accepter le projet par la municipalité de Campana et l'administration des parcs naturels. Il s'agit de créer un pôle touristique et ce projet apparaît rapidement, dans une situation de récession économique, comme une grande opportunité.

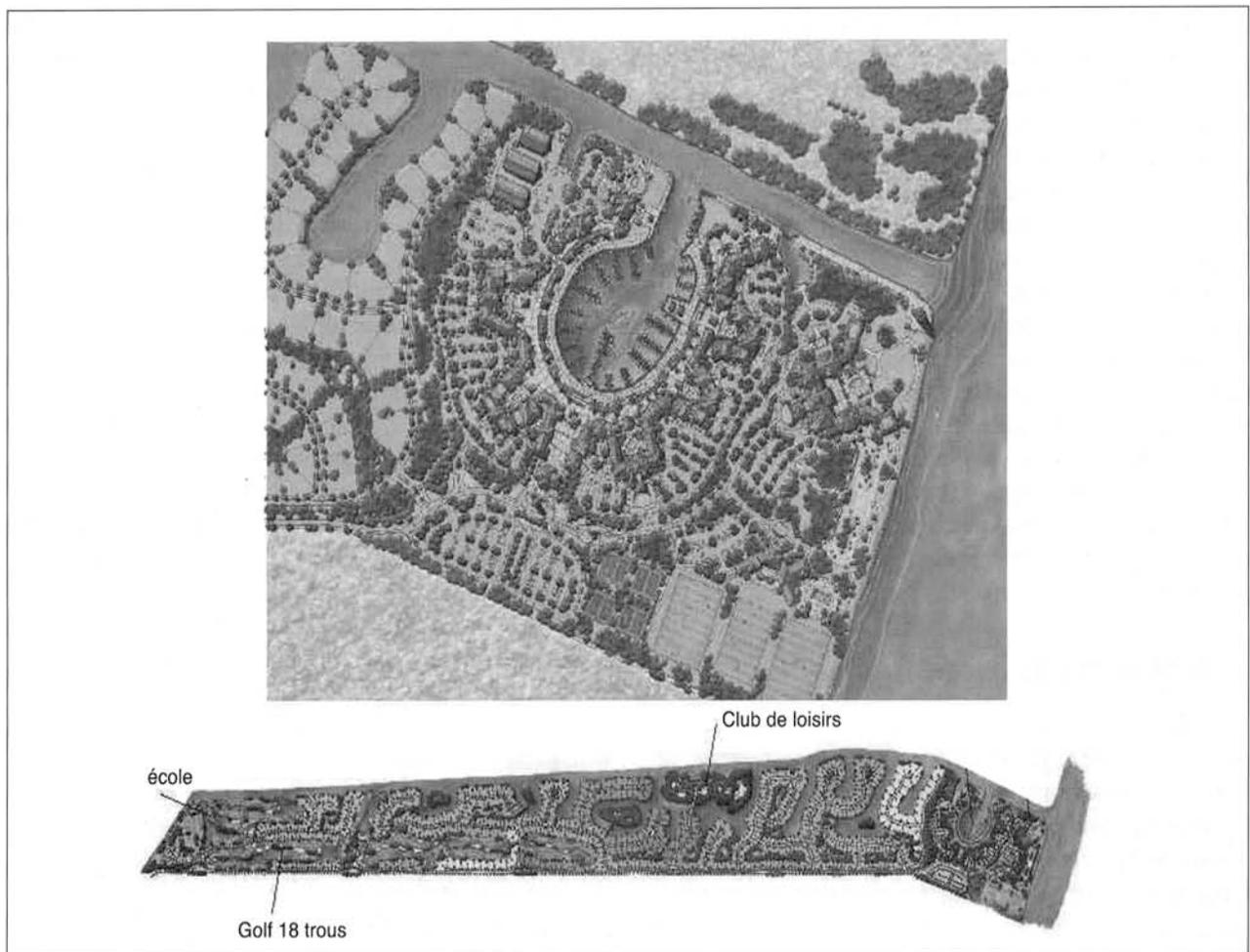
Le programme se situe à 70 km du centre de Buenos Aires, mais à quelques kilomètres seulement de l'autoroute qui y conduit. En revanche, le chemin d'accès qui relie le quartier à la route la plus proche doit traverser la réserve sur environ 6 km, ce qui enfreint la loi. Les associations locales, dont une antenne de Greenpeace, s'opposent au projet et ouvrent un débat sur l'impact du quartier et du chemin sur la réserve naturelle. D'autres itinéraires d'accès sont

5. La ville de New York a par exemple été attaquée en justice par des personnes ayant connu après les attentats du 11 septembre des insuffisances respiratoires, pour avoir travaillé dans ou à proximité des décombres sans protection adéquate.

6. Nouvel urbanisme et communautés fermées

7. Institut National des Statistiques et des Recensements (INDEC).

8. www.puertopalmas.com.ar et www.urbanizacion.com.ar



La marina de Puerto Palmas, projet de Glattig Jackson et HHCP international / Le projet de Puerto Palmas prévoit un "golf global" de 18 trous et un club de loisir : l'école est rejetée à la périphérie. Il y aura 739 maisons individuelles et 250 appartements.

proposés, notamment par le parti de l'opposition municipale, longeant la rivière Parana de las Palmas ou passant sur la commune voisine d'Escobar. Mais le débat change d'objet, lorsqu'au cours des réunions publiques la rivalité avec la commune d'Escobar s'affirme, faisant passer à l'arrière-plan le problème de la réserve. Des organisations civiles se créent en faveur du tracé sur la commune de Campana, telles que la commission «Développons Campana et gardons l'environnement», à laquelle participe par exemple un représentant du premier club automobile argentin. Un consensus se forme dans l'opinion publique et le tracé est finalement entériné. La ville de Campana espère bénéficier du dynamisme apporté par ce nouveau développement. La société locale regarde son patrimoine naturel avec de nouveaux yeux. Car la question se pose : un patrimoine naturel pour qui ? L'exploitation de cette ressource peut permettre, en attirant les habitants de la région métropolitaine, d'atténuer les stigmates de la désindustrialisation.

La négociation avec le promoteur porte dès lors sur l'atténuation des impacts environnementaux. L'étude d'impact émet quelques recommandations : l'achat par le promoteur et la rétrocession à l'administration des parcs nationaux des propriétés adjacentes au terrain, situées en bordure du Parana de las Palmas, le

regroupement des logements afin de maintenir des espaces libres pour la circulation de la faune, le financement d'un gardien de parc pour contrôler d'éventuelles activités de chasse et de pêche, illicites, assorti de la mise en place de panneaux explicatifs rappelant la vocation de protection du milieu naturel de cette zone. La convention signée entre l'administration des parcs nationaux et le promoteur engage celui-ci à acheter de nouvelles terres pour agrandir la réserve Otamendi. Les permis sont alors débloqués un à un. La crise économique suspend actuellement le projet mais ne le rend que plus désirable.

La municipalité de Campana a été prise en étau, une situation évidemment très fréquente. D'un côté, le nouveau quartier s'approprie le patrimoine de la réserve et le fragilise par les effets de rupture, les pollutions diffuses, l'artificialisation de la rivière et du milieu. On imagine en effet ce qu'il adviendrait de cet espace naturel s'il était cerné dans l'avenir par des *gated cities*. D'un autre côté, le promoteur offre dans un contexte de récession l'espoir d'une reconversion territoriale, il amorce la mise en tourisme d'un secteur désindustrialisé. En proposant d'ouvrir son programme au public, il désamorce rapidement la critique écologiste. Une négociation habile avec l'admi-

nistration des parcs laisse même espérer que ce qui a été perdu d'un côté pourrait être en partie regagné de l'autre, par l'agrandissement de la réserve.

Le patrimoine naturel devient aujourd'hui, comme dans le quartier de Puerto Palmas, non seulement un facteur d'attractivité territoriale mais un décor pour des programmes de grand standing, faisant l'objet de privatisations qui l'amenuisent. Les promesses de revitalisation économique font céder les pouvoirs publics qui n'ont pas toujours des perspectives de rechange, ou qui peuvent être directement intéressés à cette transaction. La privatisation de la ville, à travers la multiplication des quartiers ou des îlots résidentiels fermés, entraîne celle des biens de nature. La nature trop confinée perd dans ce cas son statut patrimonial, pour devenir une plus-value gratuite pour l'exploitant, un banal facteur de distinction sociale pour ses occupants.

L'exploitation du temps

Le rapport au patrimoine et ses évolutions récentes, mettent d'abord en évidence un rétrécissement de l'horizon temporel, qui s'affranchit même de la perspective intergénérationnelle. Notre société nie le temps long et assimile le temps à une valeur économique : on le compte, on en gagne ou en perd. La privatisation et la financiarisation du patrimoine concernent aussi bien le patrimoine bâti, la ville, que l'industrie culturelle ou le patrimoine naturel. Les exigences de rentabilité appliquées aux patrimoines mettent à rude épreuve l'héritage passé et l'avenir proche, dont on extrait la plus-value, celle du temps qui passe, parfois édifiée au cours de centaines ou de millions d'années. La rentabilisation du temps passé finit bien sûr par liquider le patrimoine : une banque de gènes ne remplace pas une forêt, un port écologique ne se substitue pas à une zone humide.

Face à la tendance qui fait du patrimoine un placement à court terme, des mobilisations nombreuses affirment un rapport non vénal au patrimoine. Mais cet effort collectif est lui aussi en prise avec les stratégies de privatisation qui réduisent le patrimoine commun

au patrimoine de quelques-uns. Les conflits entre intérêts privés et publics se jouent au cœur même des stratégies de développement durable, à différentes échelles. Le développement durable supposerait pourtant le réinvestissement du long terme, la capitalisation dans la durée pour des bénéfices qui dépassent de très loin les mandats électoraux, les *satisfecit* immédiats, les pratiques ordinaires de la capitalisation. La capacité de se situer dans un temps long et de réhabiliter une pensée et une pratique prospectives reste une des toutes premières questions posées par le développement durable.

Des éléments de réponse ne peuvent être trouvés sans mobilisations politiques larges, qui ne peuvent être conduites sous les seuls auspices de l'expertise scientifique ou administrative. La démocratisation des choix technologiques, scientifiques et économiques est au contraire un cœur de cible du développement durable (Beck, 2001). Elle se trouve freinée par la difficile reconnaissance de la pluralité des savoirs, que ce soit à l'échelle locale ou internationale : savoirs populaires, pratiques, sensibles, artistiques, savoirs d'habitants, expertises associatives, cultures suburbaines, etc. Les procédures existantes de « participation » font rarement appel aux compétences et aux connaissances des citoyens, qui ont des besoins, des aspirations, auxquels on offre, ou non, des réponses. Il semble difficile de démocratiser ou de réorienter dans ce cadre l'action publique. Remettre en jeu les modalités de la prise de décision sans mettre en jeu la hiérarchie des savoirs ou des expertises et la stabilité des points de vue relève d'un exercice acrobatique. Le développement durable, qui génère de l'incertitude et décentre les regards, consisterait au contraire à partir des savoirs locaux, à les articuler et à les déployer dans un champ polarisé par des évolutions globales, afin d'élaborer des réponses territorialement pertinentes et globalement influentes.

Cyria Emelianoff, Cristina Carballo

RÉFÉRENCES

- U. Beck, (2001). *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier.
- J. Chevalier, (21 janvier 2002), Séminaire du GREGUM, Université du Maine,
- F. Choay, (1992). *L'allégorie du patrimoine*, Seuil.
- F. Dubost, (1994). *Vert Patrimoine*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme.
- R. Holifield, (2001) « Defining environmental justice and environmental racism », *Urban geography*, 22, 1, pp. 78-90.
- R. Liberty, (1999). « Le rôle des groupes de citoyens dans la défense et l'amélioration des plans et initiatives d'aménagement viable », communication au colloque « *Vers des collectivités viables* », 3-6 nov. Québec.
- V. Renard, (2002). « La financiarisation du territoire », et « Les dérives du droit de propriété », in : *L'aménagement en cinquante tendances*, Ed. de l'Aube (à paraître).
- M. Roux, (1999). *Géographie et complexité*, L'Harmattan.
- M. Serres, (2002). *Hominescence*, Le Pommier.
- C. Soucy, (1996). « Le patrimoine ou l'avers de l'aménagement ? », *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 72, pp. 144-153.
- I. Stengers, (1999). « Le développement durable, une nouvelle approche ? », *Alliage* n° 40, pp. 31-39.

Cyria Emelianoff, maître de conférences à l'Université du Maine et chercheur au groupe de recherche en géographie sociale, se consacre à l'analyse de la ville durable et à l'écologie urbaine.

Dernières publications :

- « La notion de ville durable dans le contexte européen : quelques éléments de cadrage », *Les Cahiers Français*, n° 306, janv.-fév. 2002, *La Documentation Française*, Paris, pp. 28-35.
 - « L'écologie urbaine entre science et urbanisme », *Quaderni*, n° 43, hiver 2001, Paris, pp. 85-99.
 - Avec Jacques Theys : « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, n° 113, 2001, Gallimard, Paris, pp. 122-135.
- <emelianoff@wanadoo.fr>

Cristina Carballo est maître de conférences à l'Université nationale de Luján en Argentine. Ses recherches portent sur l'éducation populaire à l'environnement et les inégalités écologiques en milieu urbain.

Dernières publications :

- « Inundación, Degradación Urbana y Construcción Social del Riesgo » *Revista Geográfica*, n° 129, enero-julio 2001, Instituto Panamericano de Geografía e Historia (IPGH), Quito.
- Avec B. Varela : « Recursos, sociedad y ambiente », *Estudios Ibero-Americanos*, PUCRS, dezembro 2001, v. XXVII, n° 2, Porto Alegre